



CGT : 01 42 82 81 89

Mail : cgt@cseuesglhsm.com

62, rue de Provence 75009 PARIS

Internet : <http://cgtglhaussmann.fr>



ACCORD TÉLÉTRAVAIL AVORTÉ

CHARTRE PATRONALE AU RABAIS

À L'ISSUE DE NÉGOCIATIONS QUI SE SONT DÉROULÉES DU 15 JUIN AU 22 JUILLET, AUCUN ACCORD SUR LE TÉLÉTRAVAIL N'A ÉTÉ SIGNÉ.

CE 10 AOÛT, VOS ÉLUS ONT ÉTÉ APPELÉS À STATUER SUR UNE CHARTE TÉLÉTRAVAIL DESTINÉE À REMPLACER L'ABSENCE D'ACCORD.

À STATUER SUR DU VIDE CAR LA CHARTE EN QUESTION ÉTAIT TOUT BONNEMENT ABSENTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LA DIRECTION.

À STATUER SUR DU RIEN, CAR RIEN DE CONVAINQUANT N'EST RESSORTI DE LA LECTURE DE LA SYNTHÈSE PRÉSENTÉE À LA PLACE DE LADITE CHARTE.

À STATUER EN URGENCE, VISIBLEMENT POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DE LA DIRECTION LIÉES AUX MULTIPLES SUPPRESSIONS DE POSTES SUR LE SIÈGE ET EN VUE DU FUTUR DÉMÉNAGEMENT.

AUCUNE DES PROPOSITIONS DE LA CGT, AUCUNE DEMANDE DES SALARIÉS, ASPIRANT À UN MEILLEUR ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE N'ONT ÉTÉ SATISFAITES :

LE SYSTÈME A RENCONTRÉ UNE ERREUR
ET DOIT REDÉMARRER.
CETTE OPÉRATION PEUT PRENDRE
PLUSIEURS ANNÉES.



IMPOSSIBILITÉ DE GÉNÉRER DES **CRÉDITS D'HEURES**
CRÉANT DE FAIT UNE **DIFFÉRENCE DE DROITS**
INJUSTIFIÉE ET INCOHÉRENTE ENTRE TRAVAILLEURS
EN PRÉSENTIEL ET TÉLÉTRAVAILLEURS.

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
PROVOQUÉE PAR UN TRANSPORT RÉPÉTITIF DE
MATÉRIEL ET DE DOSSIERS.

INDEMNITÉ FORFAITAIRE ANNUELLE DE 50 € POUR
FRAIS ENGENDRÉS PAR LE TÉLÉTRAVAIL
FRANCHEMENT DÉRISOIRE.

REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS REVUS À LA BAISSE.

PLUS AUCUN DÉFRAIEMENT PRÉVU NI POUR LES AIDES À L'ÉQUIPEMENT, NI POUR LE MATÉRIEL ERGONOMIQUE.

DROIT EFFECTIF À LA DECONNEXION INSUFFISAMMENT ENCADRÉ ET ABSENCE D'INTRODUCTION DE PLAGE D'INDISPONIBILITÉ.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS PERSONNELS RENDANT POSSIBLE LES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE ET ÉVENTUELLES CYBERATTAQUES SUR L'ENTREPRISE, LE SALARIÉ ET LEURS CLIENTS.

POURSUITE DE LA DÉRIVE CONSTATÉE EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL ET D'EMPLOYABILITÉ : GLISSEMENT CONSTANT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR SUR CELLE DU SALARIÉ.

RISQUES SUR LA SANTÉ AVEC AUGMENTATION DES RPS : HAUSSE SIGNIFICATIVE DE L'ABSENTÉISME POUR MALADIE DANS LAQUELLE LE TÉLÉTRAVAIL TIENT UNE PART IMPORTANTE (ENQUÊTE MALAKOFF MEDERIC).



LA CGT POURSUIT LE COMBAT POUR QUE TÉLÉTRAVAIL RIME AVEC QUALITÉ DE VIE ET AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

LA CGT, VIGILANTE QUANT AUX RISQUES DE RECUL DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, AUX DÉRIVES IMPACTANT LA VIE PRIVÉE ET AUX SURCÔÛTS ASSOCIÉS, POUR LE SALARIÉ, À CE NOUVEAU MODE DE TRAVAIL, REFUSE DE S'ASSOCIER À UNE CHARTE AUSSI MALHONNÊTE !

